



*Koordinationsstelle zur Bekämpfung
der Internet-Kriminalität*

*Le service national de coordination de la
lutte contre la criminalité sur Internet*

*Il Servizio nazionale di coordinazione per la
lotta contro la criminalità su Internet*

The Swiss Coordination Unit for Cybercrime Control

Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet SCOCI

Rapport annuel 2009

Table des matières

1. L'ESSENTIEL EN BREF	3
2. NOMBRE DE COMMUNICATIONS REÇUES	4
3. TYPES D'INFRACTIONS ENREGISTRÉES	5
4. RECHERCHE ACTIVE (MONITORING)	8
5. DOSSIERS TRANSMIS AUX AUTORITÉS	9
6. FEEDBACK DES CANTONS	11
7. TRAVAIL DE PRÉVENTION	11
8. INVESTIGATION SECRÈTE	11
9. INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES AU NIVEAU FEDERAL	12
10. MÉDIAS, ENSEIGNEMENT ET CONFÉRENCES	12
10.1 PRESENCE MEDIATIQUE.....	12
10.2 ENSEIGNEMENT ET CONFÉRENCES.....	13
11. PARTENARIATS ET CONTACTS DU SCOCI	13
11.1. COLLABORATION AVEC LES FOURNISSEURS D'ACCES INTERNET POUR FILTRER LES SITES DE PORNOGRAPHIE ENFANTINE.....	13
11.2 COLLABORATION AVEC D'AUTRES SERVICES DE LA CONFÉDÉRATION.....	13
11.3 SEANCES DE TRAVAIL ET ECHANGE D'EXPERIENCES AVEC LES CANTONS.....	14
11.4 COLLABORATION INTERNATIONALE.....	14
12. GLOSSAIRE	15
13. TENDANCES 2009 ET PERSPECTIVES POUR 2010	16

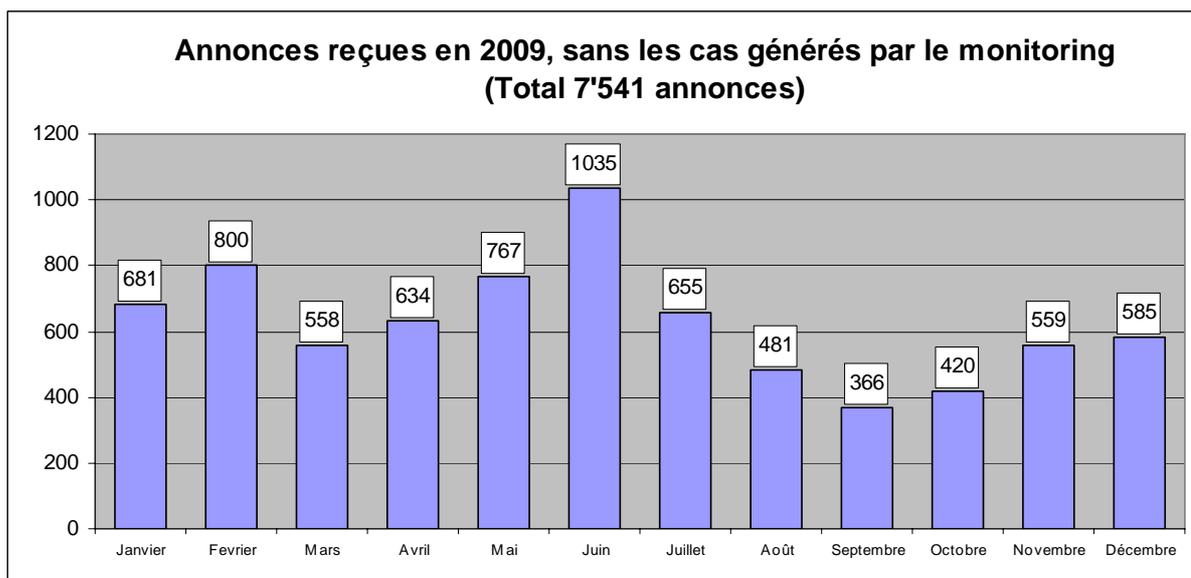
1. L'essentiel en bref

- 2009 a été marqué par une recrudescence du nombre de cas traités par le SCO-CI. Avec plus de 7'500 cas, le SCO-CI a effectué un important travail de triage et consolidé son rôle d'interlocuteur national dans le domaine de la criminalité sur Internet.
- Comme c'était le cas lors des années précédentes, le spam reste le type de cas le plus annoncé par le public (19.5% du total). Par ailleurs, les cas de pornographie dure (17.8%) sont en nette augmentation par rapport à l'année dernière, tout comme les cas de pornographie dite légale (14.9%), notamment en lien avec la problématique de son accès par des mineurs. Enfin, les annonces concernant divers types d'escroqueries effectuées avec l'aide d'Internet sont dans une tendance à la hausse s'étalant sur plusieurs années.
- Dans le cadre de la collaboration avec l'organisation italienne Telefono Arcobaleno, et en plus des annonces du public, ce sont par ailleurs près de 7'300 URL qui ont été signalés au SCO-CI. Il s'agit principalement de liens menant à de la pornographie infantine hébergée sur des sites de « one click hosting », qui ont ensuite été signalés à l'hébergeur en vue d'une suppression du contenu.
- Le grand nombre de questions de citoyens parvenues au SCO-CI témoigne du fait que ce dernier est perçu par le public comme le centre de compétence suisse dans le domaine de la criminalité sur Internet.
- Les cas générés par la recherche active du SCO-CI sont également en forte hausse par rapport à l'année dernière, ce qui a entraîné également plus de transmission de dossiers aux cantons. Il s'agit avant tout de cas de possession réitérée et de diffusion présumée de pornographie infantine, identifiés à l'aide du monitoring des réseaux peer to peer.
- L'analyse des feedback envoyés par les polices et les autorités judiciaires cantonales témoigne de la fiabilité des dossiers transmis aux cantons. Dans la majeure partie des cas ces envois sont suivis de perquisitions permettant de saisir du matériel illégal. Les poursuites engagées aboutissent dans une très grande majorité des cas à des condamnations. Les peines pécuniaires avec sursis assorties d'une amende restent les peines les plus fréquemment prononcées.
- 2009 a également été marqué par de nombreux changements dans l'organisation du SCO-CI, aussi bien en terme de personnel que de structure, par son rattachement à la Police judiciaire fédérale, division coordination.

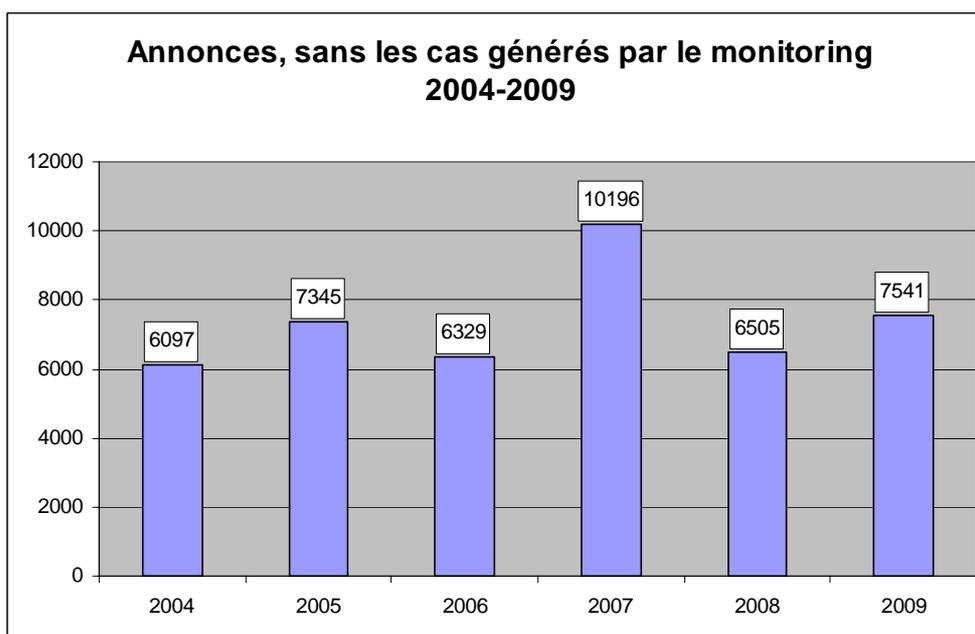
2. Nombre de communications reçues

En 2009, le SCOCI a enregistré plus de 7'500 annonces via son site Internet. S'il ne s'agit pas d'une année record, elle n'en reste pas moins une année exceptionnelle puisque seul 2007 avait vu plus d'annonces parvenir au SCOCI.

Graphique 1 : annonces reçues via www.scoci.ch, en nombres absolus



Graphique 2 : annonces reçues via www.scoci.ch, sans les cas générés par le monitoring (comparaison sur 6 ans), en nombres absolus



3. Types d'infractions enregistrées

Un premier enseignement est la progression des cas de pornographie dure traités par le SCOCI depuis l'année dernière, aussi bien en terme de nombres absolus qu'en pourcentages du total des annonces (graphiques 3 et 4). Cette tendance méritera bien entendu d'être validée au cours des années prochaines.

Les annonces concernant de la pornographie dite légale (« pornographie en général ») sont elles en augmentation constante depuis quatre ans, en pourcentages du total (graphique 4). Dans cette catégorie, on enregistre notamment de nombreuses annonces pour des sites proposant des films pornographiques en streaming.

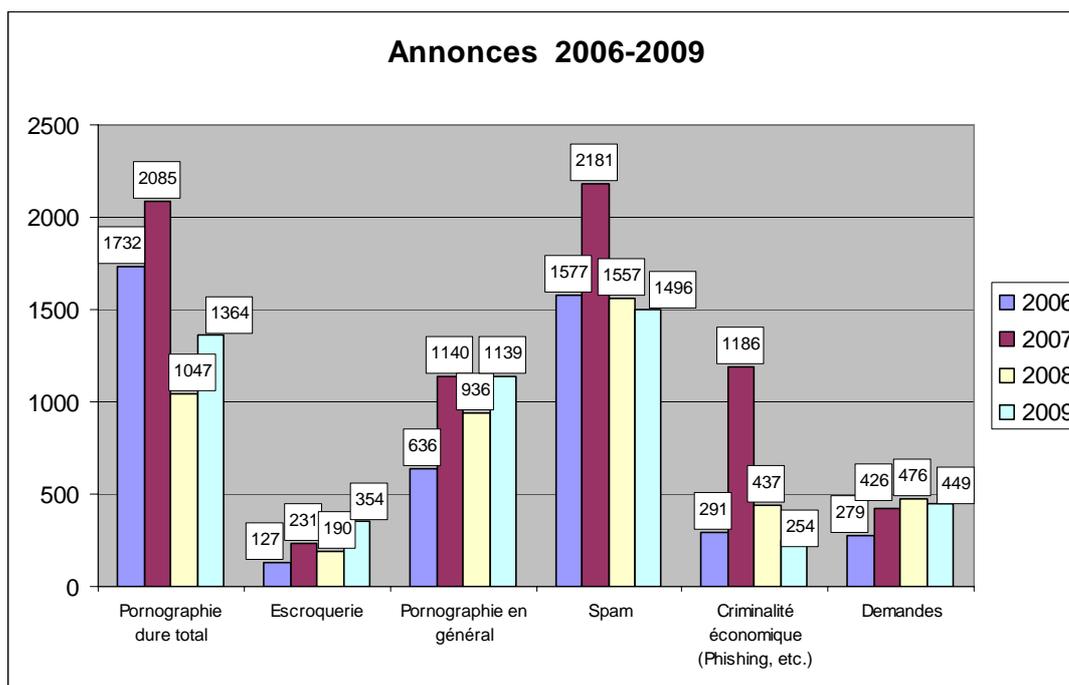
Une tendance à la hausse est également sensible dans le domaine des escroqueries. Dans cette catégorie, on enregistre par exemple de nombreuses arnaques utilisant des sites de petite annonce, concernant notamment des locations d'appartements, mais aussi différentes variations sur le thème de l'« advance-fee fraud »¹.

Le niveau d'annonces catégorisées comme spam est quant à lui relativement stable, du moins en considérant la part dans le total des annonces. Enfin, il semble que l'on assiste à un recul des annonces faites dans le domaine de la criminalité économique (phishing, etc.)

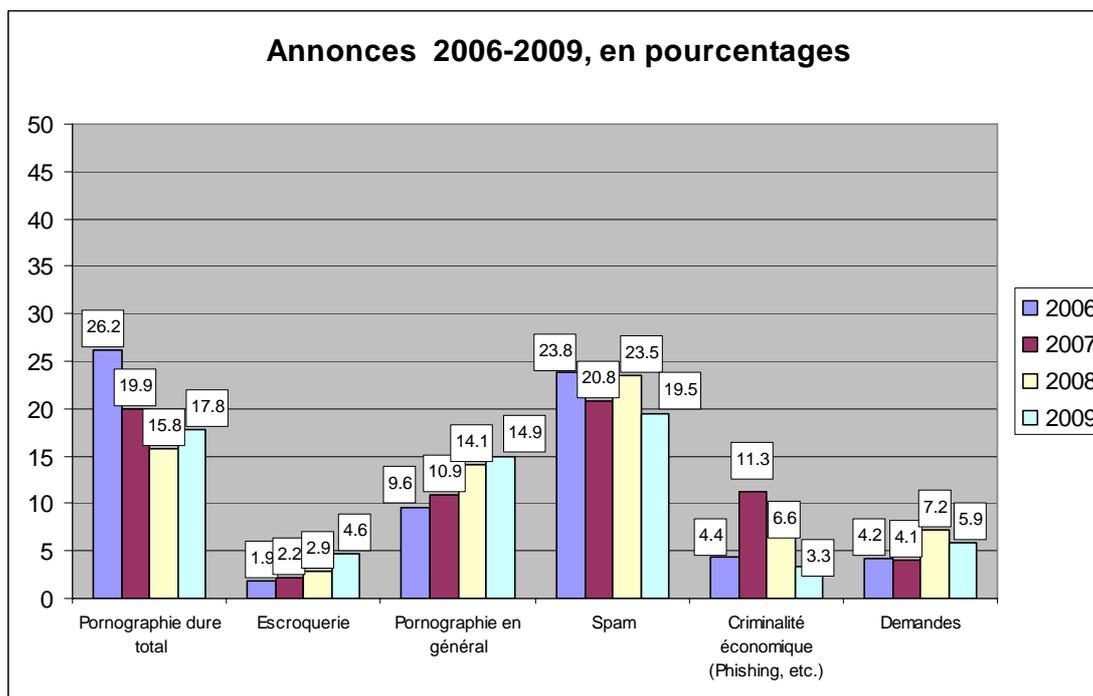
Notons encore le nombre important de questions parvenant au SCOCI et pour lesquelles une réponse personnalisée est à chaque fois apportée. Le niveau de ces questions est légèrement inférieur à celui de l'année dernière, mais nettement au dessus de ce qu'il était en 2006 et 2007. Ce résultat souligne que le SCOCI est largement perçu par le public comme le centre de compétence vers lequel se tourner dans le domaine de la criminalité sur Internet.

¹ Arnaque consistant à solliciter des paiements préalablement au versement d'un prétendu gros gain (par exemple de loterie).

Graphique 3 : annonces en nombres absolus : comparaison sur 4 ans



Graphique 4 : annonces en pourcentages du total des annonces: comparaisons sur 4 ans

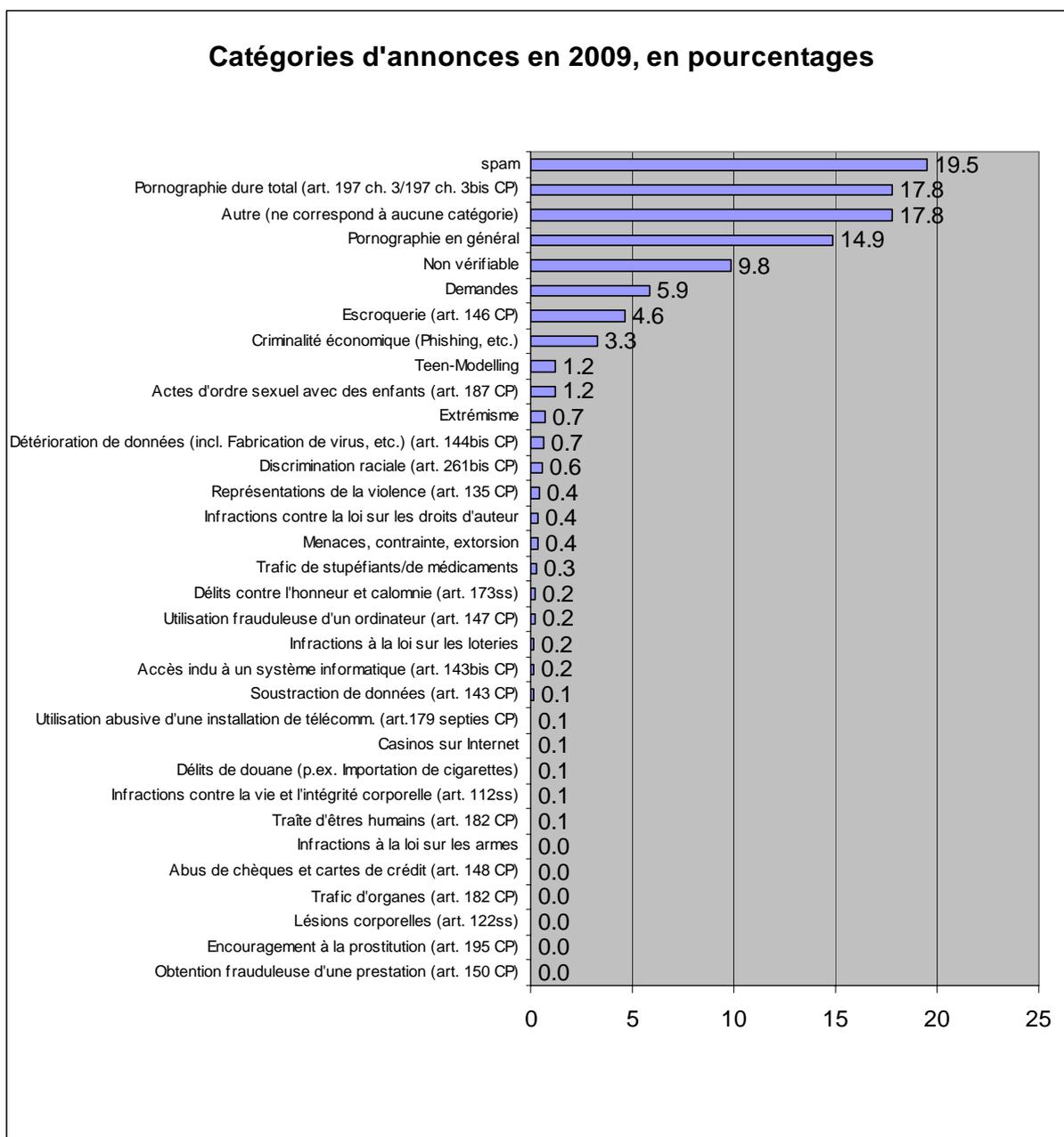


A côté de cela, de nombreux cas sont classés en tant que « autre », illustrant ainsi la grande diversité des annonces faites au SCOCI, et parfois n'entrant pas dans son champ de compétence². Quant à la catégorie des annonces non « vérifiables », il s'agit principalement d'URL fausses ou n'étant plus en activité, et ne pouvant ainsi

² Cette catégorie comprend par exemple les annonces faites pour du harcèlement par téléphone, ou des annonces confuses, dans lequel il est difficile de décèler un sens.

pas être vues. Le graphique suivant présente la part de chaque catégorie d'annonces dans le total.

Graphique 5 : annonces 2009, en pourcentages du total des annonces



Enfin, afin d'être complet en ce qui concerne l'état des annonces faites au SCOCI, il convient de préciser que d'autres annonces sont communiquées sans utiliser le formulaire du site Internet. On pense notamment aux annonces faites dans le cadre de la collaboration avec Telefono Arcobaleno³. Pour l'année 2009 en effet, Telefono Arcobaleno a annoncé au SCOCI 7'300 liens menant vers du matériel pédopornographique ou supposé comme tel. Dans la majeure partie des cas, il s'agit de liens vers du matériel hébergé sur des sites de « One Click-Hosting »⁴, dont l'un est notamment basé en Suisse. Les liens annoncés qui dirigent vers du contenu illégal sont ensuite

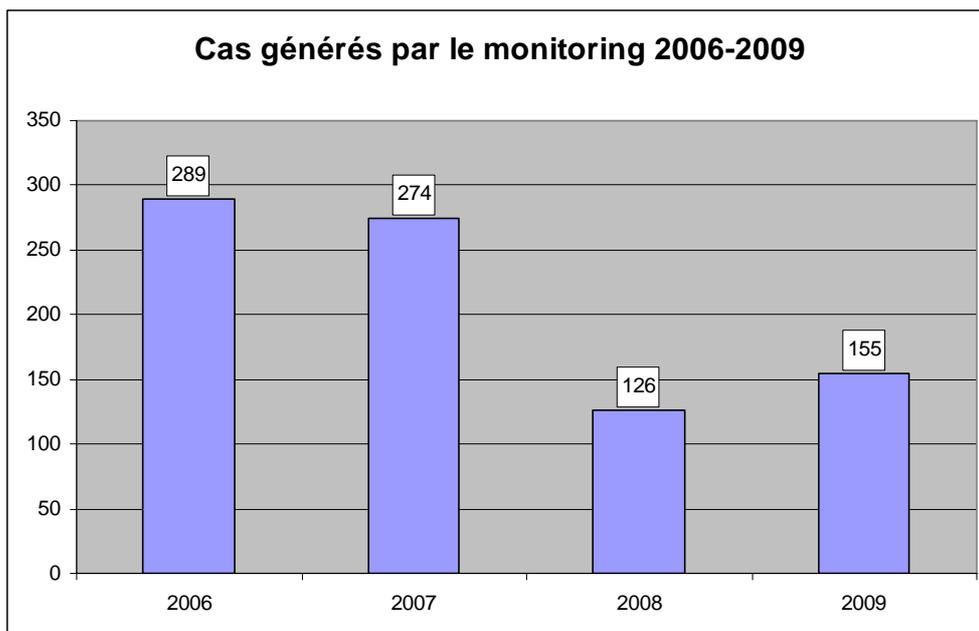
³ Telefono Arcobaleno est une organisation italienne active dans le domaine de la protection de l'enfance

⁴ De tels sites proposent de l'espace disponible aux utilisateurs pour y stocker des fichiers (principalement vidéo ou audio). Par la suite, un simple URL permet d'accéder à ces fichiers en vue d'un téléchargement.

annoncés à cette société par le SCOCI en vue d'une suppression du contenu. Sur l'ensemble des cas annoncés par Telefono Arcobaleno, 34% mènent vers du matériel illégal (principalement pédopornographique), 28% n'ont pas pu être vérifiés (notamment lorsqu'un mot de passe valable fait défaut), et 38% mènent vers du matériel n'étant pas considéré comme illégal après vérification.

4. Recherche active (monitoring)

Graphique 6: dossiers créés à la suite de recherches actives, en nombres absolus⁵

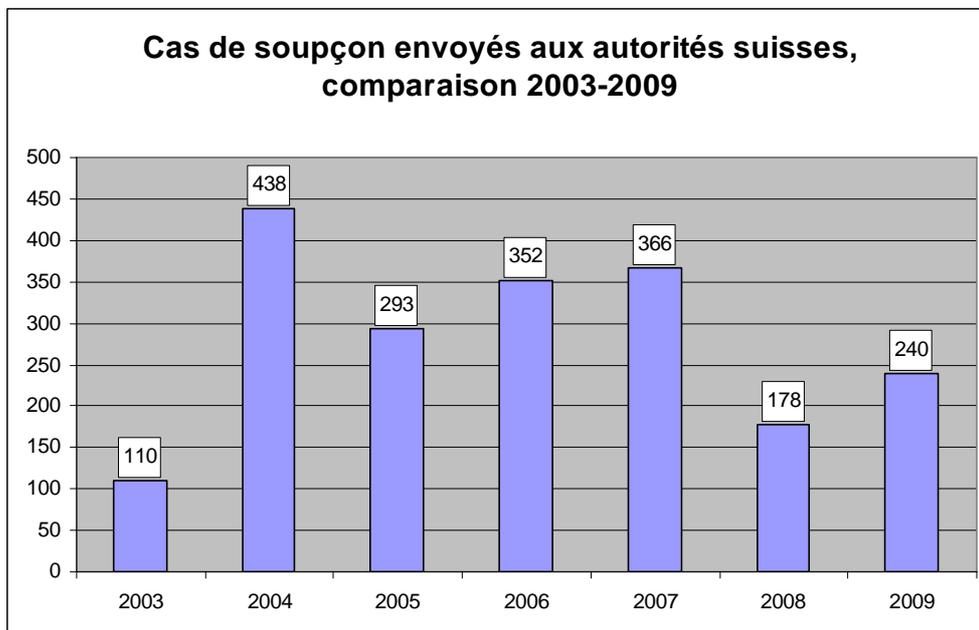


En plus des cas annoncés par le public à l'aide du formulaire d'annonce du SCOCI, d'autres cas sont générés par la recherche active (monitoring) du SCOCI. Pour l'année 2009, 155 dossiers ont ainsi été établis par le monitoring avant d'être transmis aux polices cantonales. Comme le comité directeur le définit dans son mandat, il s'agit toujours de cas de possession réitérée et de diffusion présumée de pornographie enfantine. Ces dossiers sont issus du monitoring des réseaux peer to peer ciblant les utilisateurs échangeant de la pédopornographie. Ce nombre est en progression depuis l'année dernière, notamment grâce au développement de nouveaux outils de monitoring des réseaux peer to peer.

⁵ La date faisant foi est celle de la création du cas

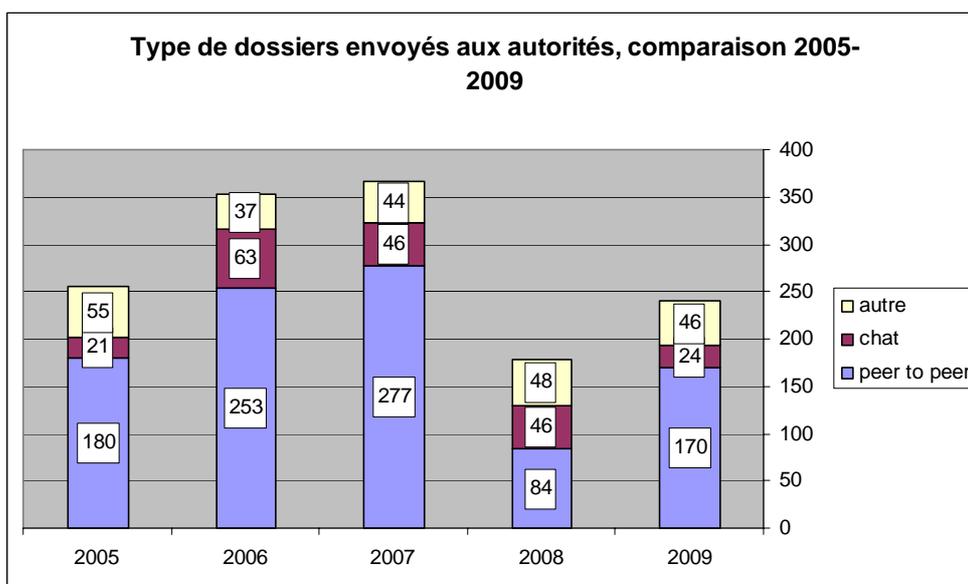
5. Dossiers transmis aux autorités

Graphique 7: dossiers transmis, en nombres absolus



Le nombre de dossiers transmis aux autorités suisses est à nouveau en nette augmentation, après le fort recul observé l'année dernière (+35% par rapport à 2008).

Graphique 8: type de dossiers transmis, en nombres absolus



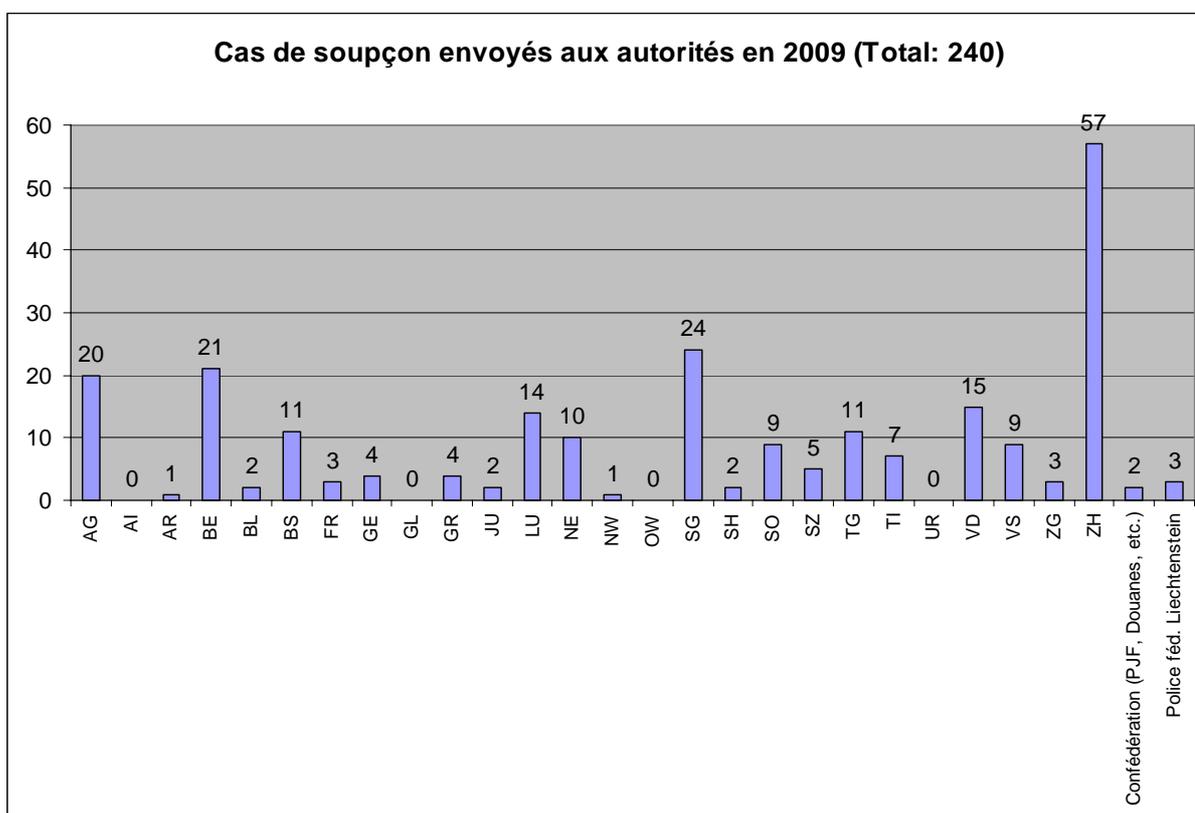
Le détail des types de dossiers envoyés permet tout d'abord de se rendre compte que la grande majorité des dossiers transmis aux autorités sont issus du travail de monitoring du SCOCI sur les réseaux peer to peer (170). Le nombre de ces dossiers avait fortement baissé l'année dernière et est maintenant de retour au niveau qui était le sien en 2005. Ce recul observé en 2008 peut en partie être expliqué par le temps d'adaptation ayant été nécessaire lors de l'implémentation du système de mo-

nitoring automatique (scan) des réseaux peer to peer, qui est en service depuis l'été 2008.

Les cas de « chat », qui concernent des actes d'ordre sexuel avec des enfants constatés sur les sites de dialogue en direct, sont en recul par rapport aux dernières années. Notons que ce recul est en partie explicable par l'abandon par Swisscom de l'administration des sites « teentalk » et « kidstalk » desquels étaient issues la majeure partie des annonces parvenant à SCOCCI dans cette catégorie.

Enfin, la catégorie « autre », qui comporte toutes les autres annonces faites au SCOCCI et transmises aux autorités, est d'une grande stabilité au fil des années. Dans cette catégorie, on retrouve notamment les annonces pour des sites pornographiques ne disposant pas d'un contrôle d'âge efficace permettant de limiter l'accès aux seuls adultes, mais également d'autres sites hébergés en Suisse et dont le contenu peut être pénalement répréhensible.

Graphique 9: nombre de dossiers transmis en Suisse et au Lichtenstein, par destinataire



Le canton et la ville de Zurich sont très nettement les plus gros destinataires des dossiers transmis par le SCOCCI, devant les cantons de Saint-Gall, Berne, Argovie, puis Vaud.

A côté de cela, ce sont 399 URL qui ont été annoncés à l'étranger, principalement dans des cas de sites proposant du contenu à caractère pédopornographique. Il faut ajouter à ce chiffre deux opérations ciblant les utilisateurs échangeant de la pédopornographie sur les réseaux peer to peer, et à l'issue desquelles 132 dossiers concernant des ressortissants italiens ont été transmis aux autorités de leur pays. Cette action spécifique a été menée dans le cadre de la collaboration entretenue avec les autorités italiennes depuis l'été 2008.

6. Feedback des cantons

En parallèle à l'envoi de dossiers de suspicion d'infraction aux cantons (chapitre 5), le SCOCl demande à ces derniers de lui fournir un feedback sur le suivi du cas au niveau de la police et des autorités judiciaires cantonales, sous forme d'un questionnaire.

Les questionnaires reçus indiquent un taux de réussite très élevé. Sur l'ensemble des dossiers envoyés par le SCOCl, et pour lesquels un feedback nous est parvenu, une perquisition a eu lieu dans 90% des cas. Dans plus de 80% des cas, les perquisitions permettent de saisir du matériel illégal. Enfin, dans 89% des cas pour lesquels un feedback a été remis au SCOCl par les autorités judiciaires des cantons, une condamnation a été prononcée à l'issue de la procédure.

7. Travail de prévention

Les changements de personnel survenus au SCOCl, et le manque de ressource ayant ainsi été occasionné, ont limité les possibilités d'investissement dans le domaine de la prévention pour l'année 2009. Il convient cependant de relever quelques projets ayant tout de même été menés. Le SCOCl a ainsi eu l'occasion de co-organiser le groupe de travail « Kindsmisbrauch » (Abus sur les enfants), en collaboration avec le commissariat pédophilie-pornographie, et auquel participent des organisations non-gouvernementales, des cantons et la prévention Suisse de la criminalité.

Notons encore une collaboration inédite avec la police cantonale zurichoise, qui consiste à anticiper les effets du nouveau code de procédure pénale en terme de protection de l'enfance, et notamment de mieux coordonner les actions respectives des cantons et de la Confédération, qui seront modifiées avec l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale. Le travail de prévention auprès de conférences d'instituteurs, d'associations de parents d'élèves et d'organisations de protection de l'enfance a du quelque peu être mis entre parenthèse pour l'année 2009, et demandera à être relancé.

8. Investigation secrète

Depuis août 2009, les collaborateurs du SCOCl ont la possibilité de participer à des investigations secrètes sur les chats ou les forums. En effet, les agents du SCOCl sont désormais reconnus comme agents infiltrés au sens de la loi fédérale sur l'investigation secrète. Il est encore trop tôt pour donner plus d'indications sur les modalités de ces actions et leurs effets concrets, mais cette nouvelle situation ouvre des possibilités nouvelles et très étendues en terme de monitoring des activités illégales sur Internet, et plus particulièrement en rapport à des infractions à l'article 187 du code pénal (acte d'ordre sexuel avec des enfants).

9. Interventions parlementaires au niveau fédéral

Les interventions parlementaires suivantes ont été déposées en 2009:

Pédophilie

- Initiative Rickli : Registre des pédophiles, des délinquants sexuels et des auteurs de violences
- Interpellation Freysinger : Pour une Suisse qui protège efficacement ses enfants
- Motion Rickli : Viols d'enfants de moins de 12 ans. Alourdir la peine
- Question Rickli : Pédophilie. Information des autorités et de la police

Représentation de la violence/ Jeux vidéos violents

- Initiative cantonale TI : Révision de l'article 135 CP (Représentation de la violence)
- Initiative cantonale SG : Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias
- Interpellation Flückiger-Bäni : Jeux violents. Mesures du Conseil fédéral
- Motion Allemann : Interdiction des jeux violents
- Motion Amherd : Représentation de la violence. Protéger efficacement les jeunes
- Postulat Schmid-Federer : Dangers potentiels d'Internet et des jeux en ligne

Autre

- Interpellation Fehr : Questions relatives à Internet
- Interpellation Rickli : SWITCH. Abus de monopole et concurrence à l'égard des fournisseurs privés
- Interpellation Schlüer : Sécurité Internet
- Motion Darbellay : Ratification de la Convention sur la cybercriminalité
- Motion Fehr : Observatoire de l'Internet
- Postulat Fehr : Rapport sur Internet en Suisse
- Postulat Rennwald : Votations et élections. Attention à la fraude
- Question Büchler : Surveillance des agissements djihadistes sur Internet
- Question Schmid-Federer : Bouton d'appel d'urgence Internet

10. Médias, enseignement et conférences

10.1 Présence médiatique

Comme les années précédentes, le travail du SCOCI a pu bénéficier d'une bonne couverture médiatique, et a généralement rencontré un écho positif auprès des médias. Différents articles, ainsi que des interventions radiophoniques et télévisuelles ont permis au SCOCI de présenter son travail, d'informer le public et de prendre position sur différentes thématiques en lien avec son activité.

10.2 Enseignement et conférences

En 2009, des collaborateurs du SCOCI ont participé aux conférences, réunions internationales et cours suivants:

En Suisse :

- Journée Suisse des enquêteurs IT
- Journée de formation des Juges d'instruction du canton de Fribourg et de leurs collaborateurs juristes

A l'étranger :

- RIPE NCC roundtable meeting & Law Enforcement Session, Amsterdam
- Octopus Interface, Strasbourg
- T-CY (Cybercrime Convention Committee), Strasbourg
- E-crime Congress, Londres
- Conférence du Haut-Rhin sur la cybercriminalité, Strasbourg
- Journées de l'Association francophone des spécialistes de l'investigation numérique, Paris
- Fight to the cybercrime and pedopornography, UNICRI, Syracuse, Italie
- Team Cymru Conference « The Underground Economy », Interpol, Lyon
- European Financial Coalition Law Enforcement Meeting, London, Venice
- FI-ISAC-Meeting, Bern

11. Partenariats et contacts du SCOCI

11.1. Collaboration avec les fournisseurs d'accès Internet pour filtrer les sites de pornographie enfantine

Le blocage de sites connus de pornographie enfantine par le "child sexual abuse anti-distribution filter" est véritablement effectif depuis 2007. Les blocages sont dirigés contre les contenus pédopornographiques hébergés à l'étranger.

11.2 Collaboration avec d'autres services de la Confédération

Le rattachement à la Police judiciaire fédérale (voir 13.2) permet au SCOCI de renforcer ses liens avec les autres Commissariats de la Division. Le SCOCI travaille ainsi désormais encore plus étroitement avec le Commissariat pédophilie-pornographie, notamment par le biais de séances communes organisées à intervalles réguliers, et par un échange d'informations constant pour tout ce qui est des affaires de pédopornographie. Le SCOCI continue également à travailler en étroite collaboration avec la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI), en particulier pour des problématiques telles que le phishing. Enfin, le SCOCI a eu l'occasion de collaborer avec l'entraide judiciaire internationale de l'Office fédéral de la justice ou encore avec l'Office fédéral de la communication.

11.3 Séances de travail et échange d'expériences avec les cantons

Au cours de l'année 2009, les membres du SCOCI ont rencontré des représentants de divers corps de police cantonaux, ainsi que des juges d'instructions cantonaux. Ils ont également rencontré la Landespolizei du Liechtenstein (LAPO) dans le cadre de leur échange annuel d'expériences.

11.4 Collaboration internationale

SCOCI a participé au cours de l'année 2009 à différents groupes de travail au niveau international, notamment l' « European Guidelines of the Computer Forensics » de l'IISFA (*l'International Information Systems Forensics Association*), et le groupe « On line paedophilia, nothing virtual about it » de l'UNICRI (*United Nations Crime and Justice Research*). Des contacts ont également été noués ou renforcés avec des services similaires au SCOCI dans de nombreux pays. Citons ici par exemple l'Irlande, qui a autorisé une visite de son service d'annonces de contenus illégaux sur Internet, ou encore l'Italie, en particulier par les contacts étroits avec Telefono Arcobaleno (voir chapitre 3).

12. Glossaire

Adult check	Procédé permettant de limiter l'accès d'un site web à un public majeur uniquement
Chat	Dialogue en direct
Cloud Computing	L'informatique dans les nuages (en anglais, cloud computing) fait référence à l'utilisation de la mémoire et des capacités de calcul des ordinateurs et des serveurs répartis dans le monde entier et liés par un réseau, tel Internet. Les applications et les données ne se trouvent plus sur l'ordinateur local, mais - métaphoriquement parlant - dans un nuage (Cloud) composé d'un certain nombre de serveurs distants interconnectés au moyen d'une excellente bande passante indispensable à la fluidité du système.
One-click hosting	De tels sites proposent de l'espace disponible aux utilisateurs pour y stocker des fichiers (principalement vidéo ou audio). Par la suite, un simple URL permet d'accéder à ces fichiers en vue d'un téléchargement
Peer to peer	Modèle de réseau informatique permettant l'échange de fichiers entre utilisateurs (les pairs)
Phishing	Par ces méthodes, les criminels tentent d'obtenir frauduleusement des données personnelles d'utilisateurs (mots de passe, nom d'utilisateur, etc.), principalement en imitant des sites Internet légitimes.
Pornographie dure	Actes d'ordre sexuel avec des enfants (pédophilie, pédopornographie), avec des animaux, des excréments humains, ou comprenant des actes de violence
Proxy	Un proxy, est un serveur informatique dont le rôle est de servir de relai entre un client (vous) et un serveur (le site Web que vous souhaitez consulter)
Redirect service	Un redirect service permet de bénéficier d'un URL «simplifiée» redirigeant l'utilisateur vers un contenu (notamment un URL plus simple à retenir ou plus court que celui vers lequel on est redirigé au final).
Spam	Communication électronique non sollicitée, principalement effectuée en masse et à des fins publicitaires, ou parfois dans le but d'installer un logiciel malveillant
Streaming	Mode de transmission de données audio et vidéo. Ces dernières sont transmises en flux continu, plutôt qu'après téléchargement complet (permet la lecture de contenu « en direct »)
URL	Uniform Ressource Locator, chaîne de caractère utilisée pour adresser les ressources du Web. Il s'agit de l'adresse Web.

13. Tendances 2009 et perspectives pour 2010

En 2009 encore, le SCOCI a été confronté à la très grande réactivité, l'adaptabilité, et la capacité à se diversifier dont font preuves les criminels à l'œuvre sur Internet. Dans le domaine des arnaques, le grand succès des sites de petites annonces et d'enchère en ligne se traduit également par le grand nombre de tentatives d'escroquerie utilisant ces outils.

Il en va de même en ce qui concerne les réseaux sociaux, puisqu'une des contreparties de leur très fort développement est leur utilisation massive pour des nombreuses activités criminelles : tentatives d'escroquerie, usurpation d'identité, ou encore propagation de virus en sont notamment les expressions. Le fait que ces réseaux rencontrent un grand succès chez les plus jeunes en font également une plateforme privilégiée pour les « prédateurs sexuels » à la recherche de victimes potentielles.

De plus, on assiste également à une diversification des lieux d'échange des contenus pédopornographiques. A côté des réseaux peer to peer se développent également les services de « one-click hosting », mais également les échanges dans des groupes fermés particulièrement difficiles à pénétrer.

En plus des nouvelles méthodes et plateformes d'échange, les criminels disposent désormais de plus en plus de possibilités de se connecter à Internet : développement des réseaux wifi, et notamment des réseaux ouverts, mais également de l'Internet mobile. Ces nouveaux modes de connexion, ainsi que d'autres outils (notamment les différents types de proxys), offrent de nouvelles possibilités d'utiliser Internet de manière anonyme. Pour être complet, ajoutons à ces nouvelles possibilités le développement du « cloud computing », ayant comme conséquence de restreindre le contenu (fichiers, programmes) se trouvant effectivement sauvegardé sur la machine des utilisateurs. Ces outils compliquent bien entendu passablement le travail des investigateurs, rendant plus difficile l'établissement de preuves.

La très grande réactivité dont font preuve les criminels, ainsi que les nouveaux outils et moyens de connexion dont ils peuvent bénéficier, forcent le SCOCI à se renouveler continuellement pour offrir une réponse adaptée à ces nouveaux défis. L'intensification des actions d'investigation secrète, l'élargissement du monitoring des réseaux d'échange de fichiers à des nouveaux protocoles sont notamment des réponses qui seront données.

A côté de cela, il convient de rappeler la nécessité de renforcer la collaboration au niveau international, puisqu'une réponse adaptée au phénomène de la criminalité sur Internet ne peut être efficace que si menée de concert avec nos partenaires dans les autres pays. A ce titre, 2010 sera marqué par le processus de ratification de la convention sur la cybercriminalité.

En dernier lieu, la place du SCOCI comme acteur dans le domaine de la prévention se doit d'être renforcée. En effet, des messages de prévention pertinents visant à limiter les comportements à risques des utilisateurs permettent de limiter dans une grande mesure l'impact et la diffusion des différentes formes de criminalité sur Internet. Le rôle du SCOCI comme centre de compétence dans le domaine des attaques informatiques, au niveau de l'analyse des nouvelles menaces et de l'information au public peut également entrer dans cette démarche préventive.

Ainsi, le renforcement des tendances observées en 2009 et les perspectives 2010 annoncent une année particulièrement riche en enjeu. L'importance de ces enjeux est par ailleurs soulignée par l'énonciation de la lutte contre la cybercriminalité comme un des buts annuels du département fédéral de justice et police.